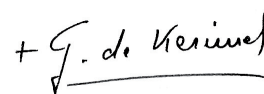


**Charte de la Pastorale Santé-Social  
du diocèse de Grenoble-Vienne  
pour la présence d'Église  
auprès des personnes malades, âgées, handicapées  
en institution ou à domicile**

**23 septembre 2009**

*La visite des chrétiens aux malades est une attitude évangélique et une mission qui se reçoit du Christ et de l'Église. La charte que voici a pour but de donner quelques points de repères à ceux qui participent à cette mission. A tous j'exprime ma reconnaissance et mes encouragements pour ce beau service qui permet d'aller à la rencontre du Christ.*



Mgr Guy de Kerimel  
Évêque de Grenoble-Vienne

23 septembre 2009

Tout baptisé a entendu l'appel du Seigneur : « j'étais malade et vous m'avez visité... » (Matthieu 25). Certains reçoivent de l'Église la mission particulière d'être attentifs à leurs frères et sœurs malades, âgés, handicapés, à ceux qui les entourent et les soignent, dans l'écoute de la personne dans sa globalité et dans le respect du cheminement de chacun.

Cette mission implique :

- une foi vivante nourrie et éclairée par la prière, la Parole de Dieu et les sacrements,
- un lien avec la communauté ecclésiale,
- un service vécu en équipe.

## **L'appel**

A l'issue d'un entretien avec la personne responsable de la Pastorale Santé-Social (PSS) de son secteur, le futur visiteur s'engage à observer une période de discernement de 3 mois.

Durant ce temps il sera accompagné dans les visites par les membres de l'équipe de la Pastorale Santé-Social de sa paroisse ou de son relais. Il sera invité à suivre la formation initiale proposée par le service Pastorale Santé Social « Modules nouveaux visiteurs » complétée par une formation à « l'Écoute » proposée par le SEDIFO (Service Diocésain de Formation).

Après cette période, et un entretien d'évaluation, la décision d'un engagement (ou non) sera prise par un membre de l'équipe diocésaine de la PSS et le responsable de l'équipe locale. Le Délégué Diocésain à la Pastorale Santé-Social (DDPS) reconnaît la mission de ce nouveau visiteur au sein de l'équipe pour une durée à déterminer.

## Le visiteur

Il fait partie de l'environnement social, médical et ecclésial de la personne visitée.

Le visiteur s'engage :

- à la confidentialité par le « secret professionnel »,
- à la discrétion en ne cherchant pas à tout connaître de la personne visitée,
- à respecter les membres du personnel de l'établissement,
- à ne pas intervenir dans le domaine des soins et à se référer à l'avis du personnel médical,
- à une visite régulière et fidèle.
- Dans ce service vécu en Église, le visiteur s'engage aussi :
- à suivre une formation continue par la participation aux rencontres d'équipes et aux journées proposées par le service diocésain de PSS,
- à assurer le lien entre la personne visitée et l'Église locale,
- à une vie spirituelle par la prière, le partage de la Parole, les sacrements,
- à se remettre en question, comme baptisé, sur sa façon de faire et d'être.

En institution, il sera présenté au personnel des services et sera identifiable par le port d'un badge.

En visite à domicile, il est nécessaire d'être attentif aux réseaux de relations déjà existants (famille, voisins, amis) sans vouloir les supplanter.

## La visite

La rencontre au cours d'une visite répond à une attente, toujours avec le plein accord de la personne visitée.

Elle est d'abord présence et écoute discrètes dans une relation humaine et fraternelle où la personne est pleinement reconnue et respectée dans son cheminement :

- liberté de conscience,
- sans pression sur elle ou ses proches,
- mise en relation avec un représentant de sa confession religieuse si besoin.

Sur la demande de la personne visitée, un accompagnement spirituel peut être envisagé (prière, visite d'un prêtre, préparation et célébration d'un sacrement).

Le visiteur ne s'approprie pas la personne visitée et en cas d'indisponibilité, passe le relais à un autre membre de l'équipe.

## La vie d'équipe

Le service de la visite auprès des personnes malades, âgées, handicapées est d'abord une mission d'Église : il ne s'agit pas seulement d'un désir personnel et c'est la raison pour laquelle il doit être vécu en équipe – lieu visible d'engagement en Église.

A ce titre, l'équipe est le premier lieu de ressourcement, de formation et de fraternité.

Elle est donc un lieu :

- de vie spirituelle (temps de prière et lecture de la Parole partagés, journée de recollection),
- de partage et d'évaluation d'expériences vécues,
- de parole pour exprimer ses joies, ses lassitudes, ses difficultés, ses découragements sans être jugé,
- de mise en œuvre de projets à dimension collective (célébration, sacrements, animations spirituelles),
- de relecture pastorale,
- de bilan d'année, de remise en question, de souci de l'appel,
- d'information et de documentation.

---

**« Dieu appelle chaque baptisé à collaborer avec Lui, chacun selon son appel et son état de vie »**

MGR DE KERIMEL, RELAIS 38, JUILLET 2009

---

Dans nos missions le Seigneur est toujours à nos côtés ; renouvelés par son Esprit Saint, nous sommes assurés qu'Il nous précède toujours là où Il nous envoie.

---

## Diocèse de Grenoble-Vienne

Maison Diocésaine - 12, place de Lavalette - 38028 GRENOBLE cedex 1 - Tél : 04 38 38 00 19 - Fax 04 38 38 00 39  
www.diocese-grenoble-vienne.fr santesocial@diocese-grenoble-vienne.fr